



L'ASSOCIATION DES PILOTES DE LIGNE, INTERNATIONALE

CONSEIL CANADIEN

SALLE 1715, 360 RUE ALBERT, OTTAWA (ON) K1R 7X7
(613) 569-5668 – (877) 373-3131 – TÉLÉCOPIEUR : (613) 569-5681

Cher collègue,

Nous sommes désolés d'apprendre votre mise à pied provisoire et nous espérons que vous retournerez rapidement à votre travail actif de pilote.

Quand la catégorie de votre affiliation à l'ALPA changera pour « mise à pied provisoire », vous continuerez de recevoir des envois postaux de l'ALPA, comme la revue *Air Line Pilot* et les procès-verbaux du conseil local. Il est donc important que vous informiez l'ALPA de tout changement dans vos coordonnées, y compris votre adresse courriel.

L'ALPA a créé un site web spécial sur les ressources à l'intention des pilotes mis à pied provisoirement, accessible à la page d'accueil du site www.alpa.org. Ce site web présentera des renseignements à jour sur la mise à pied provisoire et des liens vers de nombreuses ressources utiles.

Le changement de catégorie de votre affiliation à l'ALPA pour « mise à pied provisoire » entraînera des modifications à votre assurance de l'ALPA.

Les membres mis à pied provisoirement peuvent participer au régime d'assurance habitation et automobile de Co-operators. Veuillez communiquer avec Co-operators au 1 800 387-1963 pour participer à ce programme.

Si vous avez souscrit une police d'assurance contre les maladies graves auprès de l'Industrielle Alliance, votre police demeurera en vigueur aussi longtemps que vous paierez vos primes. Veuillez communiquer avec l'Industrielle Alliance au 1 800 266-5667 pour obtenir de l'information détaillée.

Si vous avez actuellement une police d'assurance vie facultative et une police décès et mutilation accidentels de l'ALPA, votre protection restera en vigueur aussi longtemps que vous paierez vos primes et que votre statut de citoyen canadien sera maintenu (vous devez demeurer admissible à un régime d'assurance maladie provincial/territorial). Si vos primes sont prélevées par retenues à la source, vous devez communiquer avec le service aux membres de l'ALPA pour prendre les dispositions en vue d'une autre méthode de paiement.

Malheureusement, étant donné que vous ne satisferez plus aux exigences s'appliquant aux membres ordinaires/actifs de l'ALPA, le montant d'assurance vie de 20 000 \$ et l'accès à Best Doctors prendront fin le dernier jour de votre emploi.

Veuillez informer le service aux membres de l'ALPA dès votre rappel.

Si vous avez des questions sur ce qui précède, veuillez communiquer avec le service aux membres de l'ALPA par téléphone au 1 888 FLY-ALPA (1 888 359-2572), en appuyant sur le « 3 » pour parler avec un analyste des services aux membres, ou envoyez-nous un courriel à l'adresse membership@alpa.org.

Nous espérons que vous pourrez bientôt reprendre votre travail de pilote.

Je vous prie d'accepter, cher collègue, l'expression de nos sentiments distingués.

Commandant David Peyton
Président du Conseil des fiduciaires du régime d'assurance du Canada